

Les résolutions suivantes sont ensuite adoptées : Proposé par M. le Chevalier Robitaille, secondé par l'honorable juge U. J. Tessier, et résolu :

Que le rapport des Directeurs, ainsi que les États qui viennent d'être lus soient approuvés et imprimés pour l'usage des actionnaires.

Résolu :

Que des remerciements sont dus et soient votés à MM. les Président, Vice-Président et Directeurs, pour leur attention spécialement apportée aux affaires de La Caisse d'Economie pendant l'année qui vient de s'écouler, ainsi qu'au Secrétaire-Trésorier et aux autres officiers de la Caisse pour leur dévouement dans l'exercice de leurs devoirs respectifs.

Proposé par C. Tessier, écuyer, secondé par J. D. Brousseau, écuyer, et résolu :

Que MM. Pamphile Legaré et Georges Henry Burroughs, soient élus auditeurs de la Caisse pour l'année courante.

On procède à l'élection, par scrutin, de sept Directeurs pour l'année courante, et les messieurs dont les noms suivent sont déclarés élus par les scrutateurs, savoir :

Louis Amiot, écuyer,
J. D. Brousseau, écuyer,
Mgr. Cyrille E. Legaré, Ptre,
E. W. Méthot, écuyer;
Ol. Robitaille, écuyer, M. D.,
L'honorable juge U. J. Tessier,
L'honorable I. Thibaudeau.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE